



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 27 septembre 2021
Délibération N° 2021/235
Modification des délibérations n°2020/322 et 2021/013
relative à l'acquisition de véhicules pour l'année 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2020/322 et 2021/013 le conseil municipal a approuvé le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins de la Collectivité, il est proposé de modifier ce programme, à volume financier constant, soit 511 700 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la modification des délibérations n°2020/322 et 2021/013 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

D'approuver le programme 2021 modifié d'acquisition de véhicules suivants :

Nature	Quantité initiale	Quantité modifiée	Prix unitaire HT	Prix global HT
Balayeuse 2m3	2	2	110 000 €	220 000 €
Utilitaire léger	2	3	11 500 €	34 500 €
Citadine hybride	2	3	19 000 €	57 000 €
Véhicule police municipale	2	1	24 000 €	24 000 €
scooter	1	2	3 100 €	6 200 €
Camion plateau ampliorol	2	2	40 000 €	80 000 €
Citadine commerciale hybride	1	0		
Fourgon aménagé restauration scolaire	1	1	40 000 €	40 000 €
Fourgon avec aération voirie (peinture)	1	1	50 000 €	50 000 €

Les conditions de financement sont inchangées à savoir, pour les véhicules :

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Collectivités	Montant de l'opération	% de l'opération
Ville d'Ajaccio	307 020 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	204 680 €	40 %
Total	511 700 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les délibérations n°2020/322 et 2021/013 relative au programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

Considérant qu'il convient d'apporter une modification aux dites délibérations

APPROUVE

La modification des délibérations n°2020/322 et 2021/013 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

Nature	Quantité initiale	Quantité modifiée	Prix unitaire HT	Prix global HT
Balayeuse 2m3	2	2	110 000 €	220 000 €
Utilitaire léger	2	3	11 500 €	34 500 €
Citadine hybride	2	3	19 000 €	57 000 €
Véhicule police municipale	2	1	24 000 €	24 000 €
scooter	1	2	3 100 €	6 200 €
Camion plateau amplirol	2	2	40 000 €	80 000 €
Citadine commerciale hybride	1	0		
Fourgon aménagé restauration scolaire	1	1	40 000 €	40 000 €
Fourgon avec aération voirie (peinture)	1	1	50 000 €	50 000 €

Les conditions de financement sont inchangées.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Collectivités	Montant de l'opération	% de l'opération
Ville d'Ajaccio	307 020 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	204 680 €	40 %
Total	511 700 €	100 %

VOTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI